









PROGRAMME DE GESTION DURABLE DES FORETS

« PGDF »

RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR REALISER L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL PREALABLE DES SITES PILOTES DU PGDF

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° Avis: AMI N°003/PGDF/MEDD/AMI/2025

Financement: FONAREDD - CAFI - AFD

Date de publication : 08 Mai 2025

Date de clôture : 06 Juin 2025

I. Contexte

Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) Agriculture a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD), sur délégation de l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) via le Fonds National REDD (FONAREDD). Une unité de gestion du Programme (UGP) a été constituée composée de personnel du MEDD, en tant que Maître d'Ouvrage, et du Consortium d'assistance technique à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) composé de Ginger SOFRECO, Salva Terra, Nature+ et Océan.

L'Unité de Gestion du Programme a l'intention d'utiliser une partie du financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Recrutement d'un bureau d'étude pour réaliser l'étude d'impact environnemental et social préalable des sites pilotes du PGDF ».

II. Objectif de la mission

Description du programme

L'objectif global du programme est de créer des conditions d'une gestion plus durable des forêts en RDC, en participant à la définition d'une politique forestière et en mettant au point à travers des actions pilotes, des méthodes et outils opérationnels reproductibles destinés à l'ensemble des acteurs du secteur. De manière spécifique, le PGDF a pour objectifs de :

 Contribuer à améliorer la gouvernance du secteur forestier en mettant en place des mécanismes qui assurent une meilleure coordination intersectorielle et entre les différentes parties prenantes du secteur forestier aux différentes échelles (nationale, provinciales et locales);

- Elaborer de façon participative et transparente une politique forestière nationale (PFN) pour une gouvernance responsable et maitrisée des forêts ainsi que d'adapter le cadre législatif, institutionnel et réglementaire national aux orientations stratégiques et aux lignes directrices de la PNF;
- 3. Contribuer au développement d'un **secteur artisanal** dans la filière forêt/bois opérant dans la légalité ;
- 4. Soutenir le développement d'une gestion durable de forêts par les **communautés locales**, les peuples autochtones et les entités territoriales décentralisées (ETD) ;
- 5. Garantir une **gestion des grandes concessions forestières** en conformité avec la législation forestière congolaise ;
- 6. Renforcer les **capacités de l'administration** forestière locale et de l'administration décentralisée pour un encadrement efficace des activités forestières.

Chacun de ces objectifs spécifiques correspond à une composante distincte du programme. Les composantes 1 et 2 couvrent le niveau national tandis que les quatre autres sont mises en œuvre aux niveau provincial et décentralisé, dans cinq provinces cibles (Maï-Ndombe, Équateur, Mongala, Tshopo et Ituri). Dans ces provinces, le PGDF s'articule avec des programmes territoriaux [PIREDD et Projet Savanes et Forêts dégradées (PSFD)], et des appuis sectoriels spécifiques (Programme d'appui à la réforme foncière, Foresterie communautaire, FLEGT, Projets carbone, programmation géographique des affectations du domaine forestier ou zonage forestier). Tel que conçu, le PGDF devrait permettre d'atteindre les jalons du pilier forêt des Lettres d'Intention (LoI) RDC-CAFI.

Le PGDF a démarré le 15 septembre 2022 avec la mobilisation d'une partie de l'Assistance technique et se terminera le 14 septembre 2026. Il est toutefois à signaler que le premier Directeur national du projet a été nommé le 27 octobre 2022 sans jamais être habilité pour la gestion des comptes du programme. Il a été remplacé en juin 2023 par une Directrice nationale qui a été habilitée en juillet 2023.

Le programme est régi par deux Conventions de financement toutes deux signées le 14 juillet 2020. La première, Numéro de la convention AFD CCD 1087 01 E correspond au financement CAFI à travers le FONAREDD et s'élève à 10.864.953 USD. La seconde, AFD CCD 109801 G, couvre une contribution de 4.000.000 EUR de l'AFD.

III. Le champ d'application des services

Dans ses tâches, le cabinet recruté devra :

- Elaborer une EIES pour la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans les différentes étapes de mise en œuvre des projets pilotes. Ces sites pilotes seront principalement 8 Forêts Communautaires (CFCL) réparties sur les provinces cibles du PGDF.
- Cette étude devra répondre aux fondamentaux suivants :
 - Concevoir une meilleure intervention pour des expérimentations pilotes : fournir une image globale et complète de l'action que le PGDF sous-tend réaliser ;
 - Informer le public et le faire participer à la prise de décision : informer le public des caractéristiques des expérimentations pilotes, des changements qui surviendront et des conséquences prévisibles sur la qualité de vie ; et
 - Eclairer l'autorité administrative sur la décision à prendre : permettre une analyse environnementale et sociale des expérimentations pilotes et favoriser une prise de décision éclairée quant à l'autorisation de l'action proposée.
- L'EIES a comme objectifs spécifiques :
 - Réaliser un état initial environnemental et social des sites des expérimentations pilotes;

- Evaluer les activités et les actions mises en œuvre par le PGDF dans les sites pilotes sur leurs impacts potentiels;
- o Identifier, décrire et quantifier ces différents impacts potentiels ;
- Proposer les mesures d'atténuations et de bonifications permettant de diminuer et de compenser certains impacts à court, moyen et long terme;
- Présenter et valider les propositions de mesures compensatoires ainsi que le coût y afférent ;
- Réaliser un plan de gestion environnemental et social avec provisions : sur la gestion de déchets ; un programme de surveillance et de suivi environnementale ; un programme de formation ; un plan d'urgence et de sécurité.

IV. Profil attendu

En termes d'organisation

Le soumissionnaire mobilisera du personnel suffisant dans le temps et dans l'espace pour mener dans le délai, les missions.

En termes de qualification académique

Le PGDF fait recours pour la réalisation de l'EIES à un Bureau d'études reconnu et agréé par le Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable. Le Bureau doit avoir une expérience suffisante cadrant avec les activités du présent mandat. La réalisation de cette étude requiert l'expertise suivante :

- Ce Bureau d'Etudes doit mettre en place un personnel qui répond au moins au profil-type et à l'expertise suivants :
 - Un expert en Evaluation Environnementale et spécialiste en EIES, Chef de mission; Le chef de mission aura obligatoirement une expérience internationale;
 - Un Expert social et/ou anthropologue;
 - Un spécialiste en biodiversité de niveau bac + 5;
 - Un Forestier de niveau Bac + 5 ;
 - Un Juriste de niveau Bac + 5;
 - Un spécialiste SIG de niveau Bac + 5 ;

Conflits d'intérêt et critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers » disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le consultant est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure :

- Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres ou ;
- Une lettre d'intention de constituer un groupement, dans l'hypothèse d'avoir où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants. Les références et qualification des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des

références de prestations récentes et similaires (cf. IV supra). Les candidats intéressés fourniront également une présentation de leur bureau d'études ou de leur structure.

Les TdRs de cette étude pourront être fournis, sur demande, à l'adresse mail ci-après : pgdf@medd.gouv.cd

L'UGP du PGDF dressera une liste restreinte de cinq (5) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en langue française et déposées sous plis fermés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 06/06/2025 à 12h00 (Heure locale) au Bureau de l'UGP du PGDF sis au 4ème étage du Ministère de l'Environnement et Développement Durable, 2895, Boulevard du Palais de la Nation, Kinshasa-Gombe ou par courriel à: pgdf@medd.gouv.cd avec copies à nounou.booto@medd.gouv.cd et brunoperodeau@gmail.com.

Fait à Kinshasa, le 08/05/2025